

ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE
DATE D'ÉMISSION : 18/01/2018 - 11:57

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Musée du quai Branly - Jacques Chirac

Correspondant : Mlle Clio JALABERT, 222 rue de l'université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 00, télécopieur : 01 56 61 71 38

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Loisirs, culture et religion

Objet du marché : Mise à jour du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) du musée du quai Branly - Jacques Chirac.

Catégorie de services : 11

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 71336000
- Objets complémentaires : 45246400

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Accord-cadre portant sur des prestations de mise à jour du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) du musée du quai Branly - Jacques Chirac. L'actuel PPRI, établi lors de la construction, n'a jamais été remis à jour. Suite à l'évolution du fonctionnement interne de l'Etablissement et à l'évolution des connaissances des risques d'inondations dans la ville de Paris, le musée du quai Branly - Jacques Chirac souhaite remettre entièrement à jour ce PPRI.

Prestations divisées en lots : non

Durée du marché ou délai d'exécution : 36 mois à compter de la notification du marché

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Marché réservé : Non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

Nombre de candidats :

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

- Pas d'enchère électronique

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 14 février 2018 à 17 h 00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2017-MQB-00127-AC-00-00

Renseignements complémentaires : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable intégralement et gratuitement sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>

FORME DE L'ACCORD-CADRE

Il s'agit d'un accord-cadre non alloti, en application de l'article 12 II du décret 2016-360.

Il est mono attributaire, conclu à prix mixtes et rémunéré par :

- Un prix global et forfaitaire, détaillé dans la décomposition du prix global et forfaitaire pour des prestations relevant de :

o L'audit

o L'élaboration des procédures

o Conférences, formation et exercices

o La rédaction du PPRI

- Des prix unitaires (part à commandes), détaillés dans le bordereau des prix unitaires constituant l'annexe 1 à l'acte d'engagement pour des prestations relevant de prestations complémentaires.

L'accord-cadre ne fixe pas de montant minimum, il fixe un montant maximum à 120 000 euros HT sur toute sa durée, reconduction comprise.

DUREE DE L'ACCORD-CADRE

L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de trois (3) ans à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit une (1) fois pour une durée d'un (1) an par décision expresse de la personne publique, notifiée au titulaire en respectant un préavis de trois (3) mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre. L'accord-cadre ne pourra dépasser quatre (4) ans.

QUESTIONS DES CANDIDATS

Le pouvoir adjudicateur pourra adresser des renseignements complémentaires aux entreprises au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de remise des offres. (Délai compté à compter de la date d'envoi des renseignements aux candidats par le musée)

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire uniquement par courriel en s'adressant en temps utiles afin que la personne publique puisse répondre au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de remise des offres à l'adresse : marches-publics@quaibrantly.fr

Seule la date de réception par le musée du quai Branly - Jacques Chirac fait foi. Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date. Aucun renseignement complémentaire ne sera obtenu par téléphone.

MODIFICATIONS DU DOSSIER DE LA CONSULTATION

L'établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

VISITE DE SITE OBLIGATOIRE

Afin qu'ils puissent prendre la mesure de toutes les contraintes et sujétions induites par l'exécution de l'accord-cadre et établissent leur prix en toute connaissance de cause, les candidats devront obligatoirement visiter le site où seront exécutées les prestations. Les candidats devront s'inscrire auprès du secrétariat de la DMTS (caf-dmts@quaibrantly.fr). Les visites seront possibles jusqu'à six (6) jours calendaires avant la date de remise des offres.

Pour accéder au site, les candidats devront se munir d'une pièce d'identité.

Il sera délivré aux candidats, un certificat de visite qu'ils devront joindre à leur offre. Le candidat reconnaît avoir apprécié, du fait de cette visite, toutes les difficultés inhérentes au site existant.

VARIANTE-OPTION

Aucune variante n'est autorisée, l'accord-cadre ne comprend aucune option au sens du droit interne de la commande publique.

NEGOCIATION

Après avoir procédé à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur négociera avec le ou les candidats les mieux classés. Les négociations s'effectueront lors d'une rencontre avec le ou les candidats les mieux classés.

JUGEMENT DES CANDIDATURES

o adéquation des capacités professionnelles à l'objet de l'accord-cadre : références, qualifications professionnelles ;

o adéquation capacités techniques à l'objet de l'accord-cadre : moyens matériels et humains ;

o adéquation capacités financières à l'objet de l'accord-cadre : chiffre d'affaires (montant et évolution sur les 3 dernières années).

JUGEMENT DES OFFRES

Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur se fondera sur les critères d'attribution pondérés de la façon suivante :

- Critère n°1 : Prix (noté sur 40 points/100)

o Part forfaitaire (notée sur 25 points/40) appréciée à partir de la DPGF

o Part à commandes (notée sur 15 points/40) appréciée sur la base des prix renseignés au BPU, et à partir de trois commandes-types.

- Critère n°2 : Valeur technique (notée sur 60 points/100) sous décomposée comme suit :

o Sous-critère n°1 : (noté 25 points/60): pertinence de l'organisation et des moyens humains dédiés à l'exécution de l'accord-cadre, appréciée à partir : d'une présentation détaillée de l'organisation de l'équipe dédiée, et des compétences/expériences (CV) des membres de l'équipe dédiée.

o Sous-critère 2 (noté 20 points/60) : délai de réalisation des prestations forfaitaires, apprécié à partir d'un calendrier prévisionnel détaillé, indiquant notamment les effectifs dédiés à chaque tâche

o Sous-critère 3 (noté 15 points/60) : pertinence et fonctionnalité de la présentation formelle que le candidat propose de donner au futur PPRI, appréciées à partir d'une note d'intention et/ou d'un modèle déjà existant de PPRI.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18 janvier 2018

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être

obtenus : Service juridique et des achats, courriel : marches-publics@quaibrantly.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=361575&orgAcronyme=f5j>

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3215640**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

BOAMP Publication intégrale

Département : 75 - Paris